

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence de Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, OUAKKOUCHE Dalila, ROSSI Xavier, VINCENT BEAUFREIRE Claire, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Erika, BERNOU Philippe, BECH Françoise, LAUDE Christopher, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angeline, BERNAUD Didier, EYRIGNOUX Sophie, HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina, GRATESSOLE Célyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain.

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	20
Votants	23

Délibérations : 2025-54
Objet Finances / Contrat
d'association 2025/26 –
Versement avance

Nomenclature Contrôle
de légalité 7.7

Absents excusés : NUNEZ Dominique a donné pouvoir à BECH Françoise, MILLET Gaëtan a donné pouvoir à HILTGUN Luca, FRANCOIS Pascale a donné pouvoir à DELEZAY Olivier, CHARVIEUX Sandra a donné pouvoir à COFFRE Annick, HOSNI Mohammed a donné pouvoir à GRATESSOLE Célyne.

Absente : NOTO CAMPANELLA Camille.

Secrétaire de séance : LAUDE Christopher

Dans un souci de transparence et de prévention de toute situation de conflit d'intérêt, Mme A. Berthéas, Maire en exercice, Mme D. Ouakkouche, Maire adjointe en exercice et M. P. Bernou, conseiller municipal en exercice, se déportent de ce point et ne prennent part ni au débat, ni au vote. La Présidence de l'Assemblée et la restitution sont confiées à Mme E. Clain, Maire adjointe en exercice.

Madame Clain rappelle/expose :

- Chaque fin année, la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée est présentée au Conseil Municipal ;
- Le contrat d'association signé avec l'OGEC, précise que le 1^{er} tiers de cette participation doit être versé en novembre de l'année N pour la participation correspondant à « N/N+1 » ;
- Un courrier de M. le Président de l'OGEC, reçu le 16/10/2023, demandait à la commune d'anticiper les versements et M. le Maire, par courrier retour du 19/10/2023, avait validé les échéances comme suit :
 - 1^{er} tiers ou avance avant le 30 septembre
 - 2^{ème} tiers fin février
 - Solde fin juin
- La participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée – année scolaire 2025/2026 sera présentée/soumise au Conseil Municipal, au plus tard en décembre 2025.

Afin de ne pas pénaliser la trésorerie de l'OGEC et permettre à l'association de fonctionner dans les meilleures conditions, et dans l'attente du vote de la participation

communale finale 2025/2026, il sera proposé au Conseil Municipal de valider l'octroi et le versement d'une avance financière à valoir sur le montant de la participation communale 2025/2026.

Le montant de cette avance financière proposée au Conseil Municipal, correspondant au tiers de la moyenne des subventions versées lors des quatre dernières années, s'élève à **37 158.74 €** ; le versement de cette avance interviendra au plus tard le 30 septembre 2025.

☞ **L'assemblée délibérante décide, à la majorité, « 7 abstentions : Mme Charvieux qui a donné pouvoir à Mme Coffre, M. Hosni qui a donné pouvoir à Mme Gratessole, Mme Gratessole, M. Delézay, Mme Coffre, M. Marion et Mme François qui a donné pouvoir à M. Delézay » :**

- **Approuver** le principe et le versement d'une avance financière à valoir sur le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée – année scolaire 2025/2026 ;
- **Approuver** le montant de cette avance financière à **37 158.74 €**
- **Dire** que les crédits correspondants sont inscrits au budget général communal

L'HORME, le 17/09/2025

Mme le Maire,
Audrey BERTHEAS

Le secrétaire de séance,
Christopher LAUDE